



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS

Réunion du conseil exécutif

Le mardi 14 novembre 2017

Heure : 16h00

Salle : 117

EN PRÉSENCE DE :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Yannick Bélanger | - Didier Haldes |
| - Chloé Boisvenue | - Olivier Lacoursière |
| - Mathieu Chapdelaine | - Joannie Lafasanella |
| - Émilie Corbeil | - Frédérique Rancourt |
| - Alexie Desnoyers-Rivest | |

PROCÈS-VERBAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;

Olivier Lacoursière, président, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 16h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger

APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 31 octobre 2017 ;
4. Budget des Vice-présidents ;
5. Accréditations ;
6. Demande de financement chez les Sénateurs d'Ottawa ;
7. Demande de financement par l'Association du Barreau Canadien ;
8. Vêtements facultaires ;
9. GBV avocats ;
10. Suivi Fédération étudiante ;



11. Conférence juge Wagner ;
12. Fédération des étudiants en droit du Québec ;
13. Modification du quorum des réunions du Conseil exécutif ;
14. Activités à venir ;
15. *Varia* ;
16. Levée de la réunion.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 31 octobre 2017 ;

PROPOSÉ PAR : Frédérique Rancourt
APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2017 soit adopté avec tel qu'amendé séance tenante.

4. Budget des Vice-Présidents ;

Didier Halde rappelle aux membres de l'exécutif de garder leurs budgets réels à jour dans leurs fichiers Excel.

5. Accréditations ;

L'Association de droit de la santé de l'Université d'Ottawa a rempli les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018.

L'Association de droit de l'enfance de l'Université d'Ottawa a rempli les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018.

L'Association de droit de l'environnement et des autochtones de l'Université d'Ottawa a rempli les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018. Yanick Bélanger fait part de ses inquiétudes par rapport aux associations qui ont plusieurs objectifs sans nécessairement qu'ils soient interreliés, car cela aurait pour effet de décourager les étudiants à (1) fonder des nouveaux clubs et (2) se consacrer pleinement à la promotion de leur mission. Bien que les notions de droit de l'environnement et de droit des autochtones soient interreliées, il s'agit de deux domaines du droit complètement différents et complexes



qui mériteraient la constitution de deux clubs distincts. Toutefois, certains membres de l'exécutif ne partagent pas cet avis puisque, de toute façon, l'un n'empêche pas l'autre et que si les étudiants veulent diviser l'association afin que le droit de l'environnement et le droit des autochtones agissent indépendamment, ils pourront le faire.

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger

APPUYÉ PAR : Chloé Boisvenue

QUE les clubs à objectifs multiples et distincts n'aient un droit de premier refus que sur un seul des buts qui figurent à dans la constitution du club. Ce but est choisi par l'exécutif du club.

Alexie Desnoyers-Rivest demande la mise aux voix de la proposition déposée.

POUR : 2

CONTRE : 4

ABSTENTION : 2

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSÉ PAR : Frédérique Rancourt

APPUYÉ PAR : Yanick Bélanger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'Association de droit de la santé de l'Université d'Ottawa est accréditée pour la présente année scolaire 2017-2018.

QUE l'Association de droit de l'enfance de l'Université d'Ottawa est accréditée pour la présente année scolaire 2017-2018.

QUE l'Association de droit de l'environnement et des autochtones de l'Université d'Ottawa est accréditée pour la présente année scolaire 2017-2018.



6. Demande de financement chez les Sénateurs d'Ottawa ;

Une lettre a été envoyée au Directeur général des Sénateurs d'Ottawa afin de solliciter leur collaboration pour financer le Gala Grand Maillet. L'organisation suggère de fournir un objet promotionnel signé par les joueurs de l'équipe lequel pourrait être, par exemple, utilisé pour faire un tirage.

Le tirage devait avoir lieu entre la mi-novembre et la fin de la session en décembre. Toutefois, certains retards sont attribués aux complications pour l'obtention d'un permis de loterie auprès de la municipalité. Le projet suit son cours.

7. Demande de financement par l'Association du Barreau canadien ;

L'Association du Barreau canadien a présenté une demande de financement pour l'événement qu'elle organise portant sur le droit militaire. Cette association n'en est pas une qui relève de la juridiction de l'AEEDCO et n'a pas satisfait les critères d'obtention d'un financement. Pour ces raisons, aucun financement ne sera accordé.

8. Vêtements facultaires ;

Yanick Bélanger évoque qu'il y aurait une certaine demande pour des vêtements facultaires de meilleure qualité tels des tissus de marque Under Armour ou Nike. Frédérique Rancourt mentionne qu'elle a soumissionné pour ce genre de produit et en est venue à la conclusion que le prix final du vêtement serait trop cher pour susciter un intérêt de la part des étudiants.

Mathieu Chapdelaine indique par ailleurs que la simplicité des logos et des écritures avait déplu à certains étudiants. Frédérique a également fait les mêmes constatations et elle assure que le tir sera corrigé à la session d'hiver en offrant d'autres vêtements étant susceptibles de rejoindre le plus d'étudiants possible.

Chaque vice-président souhaite aussi avoir une pièce de vêtement aux couleurs de l'AEEDCO. Ce projet reste sur la table, mais l'exécutif a d'autres priorités plus importantes à gérer.



9. GBV avocats ;

Frédérique Rancourt a été approchée par le cabinet GBV avocats pour organiser un événement ludique où les avocats de la firme pourraient se présenter et discuter avec les étudiants. Cet événement pourrait se tenir au Café Nostalgica, mais ça reste à vérifier avec les avocats.

10. Suivi Fédération étudiante ;

Les cotisations étudiantes seront versées après la procédure d'audit menée par la Fédération. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est en cours de rédaction. Il sera prêt mardi prochain.

11. Conférence du juge Wagner ;

Olivier Lacoursière a reçu une demande de financement de la part de l'Association de droit constitutionnel de l'Université d'Ottawa relativement à la conférence du juge Richard Wagner. L'Association demande à l'AEEDCO de fournir soit de la nourriture pour les gens présents, soit un cadeau de remerciement pour le juge. D'emblée, l'AEEDCO rejette la demande relative à la nourriture pour l'événement puisque cela ne serait pas compatible avec la philosophie de l'AEEDCO de limiter au maximum les dépenses pour de la nourriture dans des événements.

En ce qui a trait à la demande pour le cadeau de remerciement, l'AEEDCO la rejette également puisqu'elle n'a pas à déboursier davantage que ce qui est fixé (*i.e.* 250\$ par an avec possibilité d'extension selon les conditions établies par résolution le 3 octobre 2017). L'Association de droit constitutionnel a organisé deux événements fort intéressants depuis le début de l'année scolaire et elle a épuisé les ressources financières mises à sa disposition par l'AEEDCO pour l'année 2017-2018. L'AEEDCO favorise la tenue d'activité de tout genre et dont le contenu est stimulant, mais elle encourage aussi l'indépendance financière des clubs et associations. La tenue d'activités de financement est essentielle au bon fonctionnement d'un club ou d'une association. Or, l'Association de droit constitutionnel n'en a organisé aucune à ce jour ce qui explique la demande adressée aujourd'hui.

Par ailleurs, une décision favorable à la demande adressée à l'AEEDCO par l'Association de droit constitutionnel aurait pour effet de créer un



précédent et lierait l'AEEDCO face aux autres clubs et associations qui pourraient présenter une demande semblable dans le futur.

PROPOSÉ PAR : Chloé Boisvenue
APPUYÉ PAR : Yanick Bélanger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE toute demande de financement doit être motivée et acheminée par écrit à la Vice-présidente aux affaires internes dans les quinze (15) jours qui précède la tenue d'une réunion du Conseil exécutif de l'AEEDCO.

PROPOSÉ PAR : Frédérique Rancourt
APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU (Pour : 5 ; Contre : 1 ; Abstention : 2)

QUE l'AEEDCO rejette la demande de financement adressée par l'Association de droit constitutionnel de l'Université d'Ottawa relativement à l'achat par l'AEEDCO d'un cadeau de remerciement ou de nourriture pour les personnes présentes pour la conférence du juge Richard Wagner de la Cour suprême du Canada.

12. Fédération des étudiants en droit du Québec (FEDQ) ;

Le premier colloque de la FEDQ sera organisé dans les locaux de l'Université du Québec à Montréal les 27 et 28 janvier 2018. Notre Faculté aura une délégation de 56 personnes. Les billets seront mis en vente sur la Boutique en ligne au début de la session d'hiver. Ceux qui assisteront à l'événement devront payer pour l'événement et l'hôtel. Il ne sera pas possible de payer seulement pour les conférences puisque cela occasionnerait des soucis de logistique épouvantables pour la réservation des chambres d'hôtel.

L'AEEDCO devra par ailleurs envoyer un chèque de 2 000\$ pour sa contribution à l'événement incessamment.



13. Procédure de modification de quorum des réunions du Conseil exécutif ;

En raison du manque de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

14. Activités à venir ;

Olivier Lacoursière présente les prochains événements qui auront lieu à la Faculté.

15. *Varia*

Rien à signaler dans cette section

16. Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : Mathieu Chapdelaine

APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE la séance soit levée à 18h02.

Mathieu Chapdelaine
Vice-Président aux communications